



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

**Acquisition du Moulin de Comporté dans le cadre de la Coulée Verte -
Propriété**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97459

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Acquisition du Moulin de Comporté dans le cadre de la Coulée
Verte - Propriété**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la poursuite des acquisitions relatives à la Coulée Verte, la Ville de NIORT procède, par accord amiable, aux transactions nécessaires.

A cet effet, Monsieur [REDACTED] a accepté de vendre à la Ville de NIORT la plus grande partie de sa propriété sise Impasse de Comporté, cadastrée section BC n° 228 - 233 - 235 - 257 et 226p, d'une superficie approximative de 1 ha 22 a environ, restant ainsi propriétaire de la maison d'habitation située en fond de parcelle avec une partie de jardin. La cession au profit de la Ville de NIORT s'effectue au prix de 770.000 F, supérieure à la valeur fixée par le Service des Domaines (610.000 F).

Il y a lieu en effet de passer outre cet avis en raison d'une part de l'intérêt unique que ce site représente pour la Ville, notamment le vieux Moulin, témoin d'un passé industriel aujourd'hui disparu, d'autre part, du fait qu'il constitue un maillon indispensable et capital pour la Coulée Verte, parce qu'enfin l'acquisition amiable immédiate présente un précieux gain de temps eu égard à la procédure d'expropriation, gain qui permettra à la Ville de mettre en oeuvre plus tôt son projet d'aménagement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord ci-dessus exposé au prix de 770.000 F, accord qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;
- autoriser Le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et à payer le prix et les droits y afférents, y compris ceux du géomètre et de l'agence, montant qui sera imputé sur le 906.6532.2138 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)